

DECISION N° 2021 – DGDR/DF– n°27

Date : le 30/03/2021

Objet : Décision portant déclaration sans suite d'un marché public

Émetteur : Service de la Commande Publique

Le directeur général de l'Office français de la biodiversité,

VU le code de l'environnement, et notamment ses articles L.131-8 et suivants et R.131-27 et suivants ;

VU la décision portant subdélégation de signature pour le Directeur financier n°2020/DGDR/02 du 1^{er}/07/2020 et modifiée par la décision n°2020/DGDR/05 DU 30/11/2020 ;

VU les avis de publicité publiés au JOUE (n°2021-OJS033-081664) et au BOAMP (n°21-20592) le 17/02/2021 et l'annonce mise en ligne sur la plateforme des Marchés de l'État sous la référence 2021-05 ;

DECIDE

De déclarer sans suite le lot n°2 de la consultation n°2021-05 « Fournitures d'équipements réseaux, de téléphonie sur IP, de visioconférence, prestations associées » **relatif aux « Equipements terminaux de ToIP et services associés » pour les motifs suivants :**

Le service prescripteur, la Direction des Systèmes d'Information de l'OFB, a souhaité abandonner le projet porté par le lot n°2 de cette procédure, afin de revoir son expression de besoin et de diriger ses projets d'équipements vers une solution technologique différente qui réclamera moins de ressources humaines et techniques internes à l'OFB. La personne publique devra en conséquence modifier son expression de besoin pour se diriger vers des solutions de type « cloud » en lieu et place d'acquisitions d'équipements.

Le Directeur Général de l'OFB,
Par délégation,
Le Directeur des Finances



Alain GUIBE,